



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL. : 02.37.91.88.88

N° SDIS/OPS/2016_01/08

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR IOCE1108242C du 23 mars 2011 relative à la réalisation des missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) par les services d'incendie et de secours ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour l'année 2016, le commandant Fabien LECUIROT, titulaire de l'unité de valeur PRV3, et du module complémentaire RCCI, tient l'emploi de sapeur-pompier investigateur.

Article 2 : Pour l'année 2016, la liste des officiers titulaires de l'unité de valeur PRV2 et du module complémentaire RCCI, tiennent l'emploi de sapeur-pompier investigateur est composée ainsi :

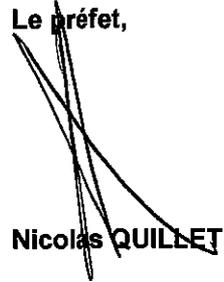
- Capitaine Nicolas GICQUEL
- Lieutenant Didier FAIPEUR

Article 3 : Le directeur de cabinet du préfet, et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

05 JAN. 2016

Le préfet,



Nicolas QUILLET